

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3876

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Refonte de la solution informatique Gestion des autorisations du droit des sols - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Goux

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palēja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3876**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Refonte de la solution informatique Gestion des autorisations du droit des sols - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche globale de rapprochement de la Communauté urbaine de Lyon avec les communes, sur les solutions possibles en matière de mutualisation des moyens dans le domaine des autorisations du droit des sols, il est devenu nécessaire de procéder à la refonte complète de la solution informatique de gestion de l'autorisation du droit des sols.

Cette nécessité découle de l'obligation de faire évoluer la solution informatique existante (Droit de Cité), aujourd'hui, mise à disposition de 34 communes à titre onéreux afin de répondre aux nouveaux enjeux que sont l'amélioration de l'offre aux communes et la dématérialisation.

Par ailleurs, cet impératif est renforcé par l'arrêt définitif au 1er septembre 2013 des prestations effectuées par la direction départementale des territoires (DDT) du Rhône en la matière auprès de communes qui se trouvent démunies face à ce désengagement de l'Etat.

Les objectifs recherchés, tout en respectant les aspects sécurité juridique et informatique, tendent à :

- faciliter les échanges entre les divers partenaires de l'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols (ADS) (entre services internes et externes),
- offrir la possibilité au citoyen et aux notaires de réaliser leurs demandes sur un portail internet et de suivre l'état d'avancement de leur dossier,
- diminuer les temps d'instruction et optimiser les délais de réponse à l'utilisateur,
- optimiser la mutualisation des moyens en augmentant le nombre de communes adhérentes,
- donner une meilleure visibilité sur les autorisations du droit des sols concernant l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Le projet prévoit l'acquisition d'un logiciel plus ergonomique et plus efficace offrant de nouvelles fonctionnalités comme le pilotage de l'activité, la gestion électronique des documents, la signature électronique et la dématérialisation des échanges entre les services internes et externes.

Ce projet s'inscrit donc dans le cadre de la modernisation du service public et du rapprochement de la Communauté urbaine avec les communes par l'amélioration de l'offre de service de la direction des systèmes d'information et des télécommunications (DSIT) aux communes et par l'optimisation du processus d'instruction du droit des sols. Il donnera au citoyen la possibilité, par ailleurs, d'établir des demandes en ligne et de suivre l'avancement de sa demande, via le portail de sa mairie.

Le montant de ce projet est évalué à 860 k€ TTC décomposé comme suit, et qu'il convient d'individualiser :

- l'acquisition et l'intégration dans le système informatique de la Communauté urbaine de la nouvelle solution : 630 k€ TTC,
- la conduite du changement (à la Communauté urbaine et pour les communes) : 120 k€ TTC,
- l'assistance à la mise en œuvre : 110 k€ TTC.

Des recettes sont attendues jusqu'à 2014 pour la facturation des accès à l'outil (118 K€/an en fonctionnement) et ultérieurement une facturation annuelle aux communes sera établie au vu de l'amortissement des investissements (10 ans) et du coût de fonctionnement à l'acte réalisé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création et le financement de l'opération pour la refonte du projet Gestion des autorisations du droit des sols.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 860 k€ TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 k€ en 2013,
- 500 k€ en 2014,
- 260 k€ en 2015,

sur l'opération n° 0P28O2843.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.